

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°1 ASSURANCE MULTIRISQUE DOJO

Saison Sportive 2023-2024

Nous avons convenu avec la FFAB depuis quelques années, de faire parvenir à tous les clubs affiliés un formulaire de souscription de l'assurance multirisque dojo. Ce contrat d'assurance est destiné à garantir vos risques d'occupant de salle(s) publique(s) ou privée(s) avec la garantie des risques locatifs pour les horaires des entraînements réguliers ainsi que pour l'organisation de 4 manifestations privées publiques dans l'année.

1. Nous avons rajouté un « Formulaire déclaratif des lieux de risques » qui nous permettra de mieux connaître votre risque en déclarant notamment :

- L'adresse du siège social de votre club ainsi que des coordonnées courrier si celles-ci sont différentes,
- La ou les adresses des lieux de pratique et horaires réguliers,
- L'adresse s'il y a lieu des activités périscolaires,
- Les adresses et dates des manifestations publiques ou stages organisés en tous lieux hors horaires habituels.

Ces dispositions vont nous permettre de vous faire parvenir via mail, dans les meilleurs délais à l'adresse communiquée, les attestations d'assurance nécessaires au bon déroulement de votre programme.

2. Nous avons aussi mis en place un site www.samvp.com qui vous aidera à souscrire à la police « Multirisques Dojo », à l'assurance « complémentaire licence » ainsi qu'à procéder aux déclarations de sinistres :

- Mettant en garantie l'assurance licence,
- Suite à des événements impliquant les garanties du contrat Multirisque Dojo (vol, dégâts des eaux, vandalisme...).

Nous vous rappelons qu'il convient de reporter votre numéro de contrat d'assurance Dojo, sur la partie du calendrier de la FFAB.

L'affichage public des garanties d'assurance de votre Fédération et de votre Club sont obligatoires.

Pour information, les stages nationaux sont assurés par le contrat responsabilité civile de la FFAB, pour autant qu'ils figurent sur le calendrier de la ligue.

Nous vous informons également que l'assurance Multirisque Dojo ne peut pas être souscrite dans les DOM-TOM, vous devez faire appel à une compagnie d'assurance locale.

Bonne pratique à tous.
Guy BOSCALLI

✂

Bulletin à remplir et à nous retourner accompagné du chèque de règlement selon l'option choisie :

MONACO VIE ET PLACEMENTS
Centre de Gestion FFAB
30 Boulevard Princesse Charlotte
98000 MC MONACO

Tél. 00377 97 77 05 06

Email : mvp@samvp.com – Internet : www.samvp.com

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°1

ASSURANCE MULTIRISQUE DOJO (Tableau des garanties)



GARANTIES - Saison Sportive 2023- 2024	CAPITAL CONTENU SELON OPTIONS		
	OPTION I	OPTION II	OPTION III
INCENDIE ET RISQUES ANNEXES ATTENTAT GRELE TEMPETE POIDS DE LA NEIGE SUR TOITURE			
CONTENU	15 000 €	25 000 €	35 000 €
DOMMAGES ELECTRIQUES	10 000 €		
DEGATS DES EAUX ET AUTRES LIQUIDES CONTENU	15 000 €	25 000 €	35 000 €
VOL CONTENU	3 750 €	6 250 €	8 750 €
BRIS DE GLACE ET ENSEIGNE	5 000 €		
ORGANISATEUR DE MANIFESTATION SPORTIVE	A concurrence de 4 manifestations non lucratives par an et 3 manifestations lucratives par an		
ATTENTAT – VANDALISME			
CATASTROPHES NATURELLES	Article A125-1 du code des assurances Franchise déterminée par décret		



POUR TOUTE SOUSCRIPTION, MERCI DE NOUS ADRESSER LE « FORMULAIRE DECLARATIF DES LIEUX DE RISQUE » REMPLI ET SIGNE ACCOMPAGNE DE LA PHOTOCOPIE DES STATUTS DE L'ASSOCIATION

Prime proposée TTC	Option I	Option II	Option III
Jusqu'à 200 m ²	195.25 € TTC	219.28 € TTC	243.33 € TTC
De 201 à 300 m ²	195.25 € TTC	237.89 € TTC	261.94 € TTC
De 301 à 450 m ²	239.00 € TTC	263.03 € TTC	287.05 € TTC
De 451 à 600 m ²	266.93 € TTC	290.95 € TTC	314.99 € TTC

« FORMULAIRE DECLARATIF DES LIEUX DE RISQUE »
20... - 20....

Nom du club (1) :	N° club FFAB
Adresse courrier :	N° de SIRET :
N° et rue :	<i>Champ obligatoire pour Identifier la domiciliation de L'association.</i>
Code postal ville :	
Téléphone :	
Mail du club ou du Président :	<i>Obligatoire pour envoi des attestations.</i>

A remplir avec le formulaire Multirisque Dojo N°1

(1) Merci de nous faire parvenir une copie des statuts de votre association ainsi que la copie de la carte d'identité du président.

(*) Date d'effet souhaitée

ADRESSE DU DOJO N° 1 - Lieu de pratique -

Adresse du Dojo de pratique.	Jours et horaires des cours
Locataire, occupant à titre gratuit :	<i>Ex lundi de 20h à 22h</i>
N° et rue
Code Postal, Ville :	
Superficie du Dojo en m² OBLIGATOIRE :	

ADRESSE DU DOJO N° 2 - Lieu de pratique

Adresse du Dojo de pratique.	Jours et horaires des cours
Locataire, occupant à titre gratuit :	<i>Ex Mardi de 20h à 22h</i>
N° et rue
Code Postal, Ville :	
Superficie du Dojo en m² OBLIGATOIRE	

ENTRAINEMENTS PERISCOLAIRES HORS CLUBS CI-DESSUS

Adresse du Dojo de pratique (2)	Jours et horaires des cours.
	<i>Ex Jeudi de 14h à 16h</i>
N° et rue	
Code Postal, Ville :	
Superficie du Dojo en m² OBLIGATOIRE	

(2) Merci de nous faire parvenir la convention signée avec la mairie pour le temps périscolaire.

(*) Ne peut être antérieure à la date de réception sauf demande au préalable via mail mvp@samvp.com

MONACO VIE & PLACEMENTS

Centre de Gestion FFAB

30 Boulevard Princesse Charlotte - 98000 MC MONACO

Tél. +377 97 77 05 06

Email : mvp@samvp.com – Internet : www.samvp.com

Remplir SVP, la déclaration du proposant concernant le calendrier des manifestations temporaires saison sportive 20....-20....

Assurance responsabilité civile de l'organisateur de manifestation : *Le contrat Multirisque -Dojo vous donne gratuitement la possibilité d'organiser quatre manifestations par an sous la forme de stage ou démonstration. Merci de bien vouloir nous indiquer préalablement les dates soit en début d'année, soit en cours d'année.*

Déclaration du souscripteur : *Demande d'attestation pour l'organisation de stage ou de manifestation temporaire selon calendrier hors des lieux assurés.*

MANIFESTATION 1

Adresse du Dojo de pratique.	Dates et horaires de la manifestation
N° et rue	
Code Postal, Ville :	
Superficie du dojo en M2 :	

MANIFESTATION 2

Adresse du Dojo de pratique.	Dates et horaires de la manifestation.
N° et rue	
Code Postal, Ville :	
Superficie du dojo en M2 :	

MANIFESTATION 3

Adresse du Dojo de pratique.	Dates et horaires de la manifestation.
N° et rue	
Code Postal, Ville :	
Superficie du dojo en M2 :	

MANIFESTATION 4

Adresse du Dojo de pratique.	Dates et horaires de la manifestation.
N° et rue	
Code Postal, Ville :	
Superficie du dojo en M2 :	

Nota bene : Toute demande d'attestation sera obligatoirement adressée au mail de l'adresse sociale du club ou au mail du Président de l'association.

Pour toute demande d'attestation, merci d'en adresser la demande par mail .mvp@samvp.com

Signature du Président

Date : le